

S.A. Entreprise Charles Moroni

60 Boulevard du val de Vesle
51500 Saint-Léonard

Tél. : 03 26 87 02 66
Fax : 03 26 05 07 61

COMMUNE DE COURTHIEZY
DEPARTEMENT DE LA MARNE

*

CARRIERE DE SABLES
ET DE GRAVIERS ALLUVIONNAIRES

*

AP N° 2004-08-CARRIERE DU 15 AVRIL 2004
LIEUDIT "LA PRAIRIE DE VOUCY"
RUBRIQUE 2510-1

*

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION D'EXPLOITER

*

DESCRIPTION DU PROJET

*

Janvier 2021

PROJET DE REPRISE D'EXPLOITATION ET REMISE EN ETAT

Cette partie a pour objet de rappeler les méthodes d'extraction et de remise en état sur le site et de préciser la nature des matières premières, produits utilisés, déchets et émissions d'une telle exploitation de manière à en apprécier les dangers ou les inconvénients éventuels.

SOMMAIRE

PROJET DE REPRISE D'EXPLOITATION ET REMISE EN ETAT	2
DEROULEMENT DE L'EXPLOITATION.....	1
1) Rappel des méthodes d'extraction et de traitement	2
2) Situation actuelle de l'exploitation	5
PROJET DE REPRISE DE L'EXTRACTION.....	9
ET REMISE EN ETAT	9
1) Caractéristiques du projet	9
2) Phasage d'exploitation et de remise en état	16
3) Emissions et nuisances attendues.....	17

DEROULEMENT DE L'EXPLOITATION

L'exploitation de Courthiézy était autorisée par **arrêté préfectoral n° 2004-08-CARRIERE du 15 avril 2004**, pour une durée de 15 ans.

L'échéance de l'autorisation était au 15 avril 2019 mais l'extraction n'était pas achevée à cette date. Toute extraction et traitement ont été arrêtés depuis juillet 2019.

Il reste en effet **45 000 tonnes de tout-venant** décapé, en place ou en tas à l'égouttage, ainsi qu'un peu de matériaux traités (sables, graviers et cailloux).

Les stocks de terre végétale et limons nécessaires à la remise en état finale du site subsistent en périphérie de la zone d'extraction.

Un levé de géomètre a été effectué le 2 octobre 2019 afin de chiffrer exactement les surfaces et volumes en jeu ainsi que les travaux restant à réaliser (**plan au 1/500 en pièces graphiques**).

Raisons de ce retard :

Cette exploitation était liée à un contrat unique de vente de tout-venant juste pré-criblé à sec (sauterelle cribleuse pour supprimer la fraction grossière) destiné à être traité sur le site du client, à savoir la société Bailly, qui a fait faillite, puis la société DTPV qui a également fait faillite.

Depuis, cette exploitation a perdu son seul débouché en tout-venant brut aussi S.A.MORONI a racheté une ancienne installation de traitement, en panne la plupart du temps, qui n'avait pas fonctionné depuis 5 ans.

En ajoutant les répétitives et longues périodes d'inondation de la Marne, les retards à l'extraction se sont accumulés et n'ont pu être rattrapés la dernière année, malgré la mise en service d'une installation moderne pour le traitement du gisement résiduel permettant de s'ouvrir aux marchés de la région parisienne.

Nécessité du traitement des matériaux :

La présente demande concerne également la mise en service d'une installation de traitement par lavage-criblage soumise à déclaration pour traiter le gisement résiduel.

En effet, le simple traitement par pré-criblage est insuffisant pour s'ouvrir aux marchés parisiens, nécessité due à la perte du marché local en tout-venant.

Par la multiplication des transports, le traitement sur un autre site de S.A. MORONI ne serait économiquement pas rentable et serait énergivore.

Pour cette raison S.A. MORONI a procédé à des tests de traitement sur site, pour vérifier la qualité des produits traités qui semblent correspondre aux marchés parisiens, notamment ceux du béton. Toute activité de traitement a cessé depuis juillet 2019 et les matériels ont été évacués.

Projet de cessation d'activité et remise en état définitive du site :

L'entreprise Charles MORONI a présenté en 2019 un projet de modification des conditions de remise en état, laissant inexploités les 4 500 m² de gisement résiduel à convertir en prairie humide, réduisant ainsi les surfaces en eau.

Face au refus des propriétaires des terrains et de la commune, il est devenu nécessaire de présenter une demande de renouvellement d'autorisation afin d'exploiter ce gisement résiduel de 45 000 tonnes de tout-venant décapé mais également de remettre en état le plan d'eau, même si sa superficie est plus réduite que prévu initialement car la découverte est plus importante et les zones exploitables plus modestes.

1) Rappel des méthodes d'extraction et de traitement

Les méthodes d'extraction et de remise en état prévues dans le dossier de demande d'autorisation et reprises dans l'arrêté d'autorisation seront maintenues.

Données du gisement :

Critères d'exploitabilité

Les critères de sélection des zones économiquement exploitables ou non sont basés généralement :

- * sur l'épaisseur maximale de découverte, ici environ 1 m ;
- * sur l'épaisseur minimale de graviers, soit ici 2,0 m ;
- * sur le rapport D/G (découverte sur gravier) qui ne doit pas excéder 1.

Globalement le gisement était concerné par un rapport D/G moyen de 0,25, tout à fait satisfaisant pour justifier la mise en exploitation. En réalité la zone exploitable a été notablement réduite, notamment vers l'ouest, en raison de fortes épaisseurs de découverte.

La découverte

Sur les zones exploitées la découverte avait une épaisseur régulière d'environ 1 m, constituée d'environ 0,30 m de terre végétale et 0,70 m de limons.

Les sables et graviers

La masse de granulats exploitables dans ce secteur est constituée d'environ 4,0 m d'alluvions sablo-graveleuses propres calcaires. Plus réduite à l'ouest, sur la zone restant à extraire en limite est, la puissance du gisement atteint 5 m.

L'extraction en carrière à ciel ouvert du gisement alluvionnaire de cette partie du lit majeur de la Marne permet d'obtenir du matériau type « tout-venant ».

Sur une emprise exploitable de 5,8 ha, l'extraction était autorisée pour une cadence annuelle de 45 000 tonnes, le traitement s'opérant par un simple criblage à sec au moyen d'une installation de criblage à sec d'une puissance de 40 kW (non classable).

Méthode d'extraction :

Pour la terre arable de couverture, le décapage s'effectue à sec à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet lisse en rétro-cavage.

Le tuf est extrait soit au chargeur soit à la pelle, en période de basses eaux, et peut être stocké provisoirement en cordons de 2 à 3 m de hauteur sans empêcher l'étalement normal des crues.

Le gisement, généralement ennoyé, est extrait sans rabattement de nappe à la pelle hydraulique (à bras allongé pour les fortes épaisseurs). Pour ce faire, si le toit de la grave est lui-même noyé, la pelle commence l'extraction des matériaux chenilles dans l'eau, pour constituer des risbermes permettant ensuite de continuer à extraire en ayant les chenilles au sec.

Les matériaux extraits seront stockés en tas de 7 m de hauteur maximale (comme actuellement) à proximité des fronts le temps de l'égouttage du tout-venant.

Traitement des matériaux :

Le tout-venant égoutté est repris par chargeuse pour être pré-criblé afin de supprimer les fractions grossières.

Le traitement s'opérant par un simple criblage à sec au moyen d'une installation de criblage à sec d'une puissance de 40 kW.

Ce simple traitement par pré-criblage est aujourd'hui insuffisant pour s'ouvrir aux marchés parisiens après la perte du marché local en tout-venant.

S.A. MORONI a procédé à des tests de traitement sur site, pour vérifier la qualité des produits traités qui semblent correspondre aux marchés parisiens notamment ceux du béton.

Remise en état prescrite :

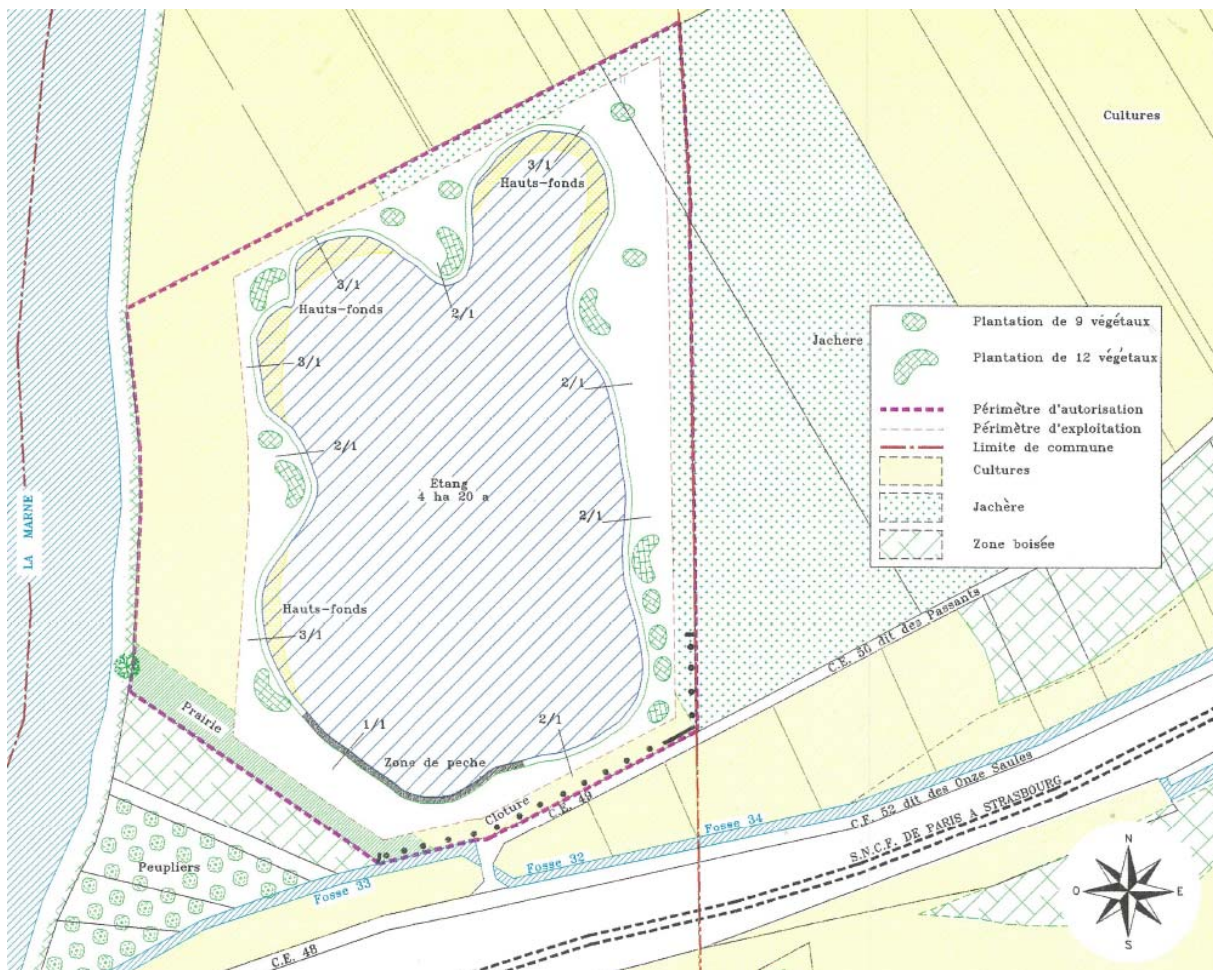
La remise en état actuellement prescrite est présentée dans l'article 36 de l'arrêté d'autorisation, à savoir :

Création d'un étang d'environ 4,2 ha situé à au moins 65 m de la Marne, avec des zones de frayère.

Régalage d'au moins 30 cm de terre végétale sur les berges et risbermes, ces dernières étant remblayées jusqu'à la cote initiale du terrain ou légèrement inférieure.

Des plantations d'espèces locales seront effectuées en 11 placets de 9 à 12 plants dans des fosses de 1 m³ remplies de terre végétale (4 placets ont déjà été installés sur la berge ouest remise en prairie).

Le plan de remise en état prescrit est présenté ci-après.



2) Situation actuelle de l'exploitation

Situation des fronts d'extraction :

La vue **aérienne ci-après** montre l'avancée de l'exploitation en octobre 2018, soit 6 mois avant l'échéance de l'autorisation. Il restait alors encore 70 000 t à exploiter.

Les 2/3 est de la carrière étaient exploités et remis en état. La partie à l'ouest du fossé n'a pas été exploitée et est aujourd'hui en friche.

La limite est n'étant pas extraite, la berge n'a pu être remise en état avec les stocks de terre implantés au nord-est de la carrière.

Une installation de lavage-criblage a été testée sur site pour vérifier la qualité des matériaux traités, notamment en vue d'un approvisionnement des grands chantiers de la région parisienne.



Malgré un gisement moins étendu que prévu à l'ouest et au nord, la zone restant à exploiter compense cette perte potentielle en présentant de fortes épaisseurs de grève (5 m). Une pelle à bras allongée a donc été mise en service pour extraire les matériaux et les stocker pour égouttage avant traitement.

Sur la vue de juin 2019 ci-après, les fronts ont bien progressé vers le sud mais il reste encore 45 000 t à extraire.



D'importants stocks de tout-venant et produits traités montrent l'efficacité du matériel de traitement, permettant de rattraper une partie du retard en quelques mois.

C'est en moyenne 10 000 t/mois qui ont pu être traitées après les longues périodes d'inondation de printemps.

Parallèlement, des travaux de remise en état ont permis de profiler la totalité de la berge nord et la création d'une petite anse avec un haut-fond.

Le plan de situation de l'exploitation relevé le 02 octobre 2019 est présenté au 1/500 (Pièces graphiques).

Au sud-est de la carrière, la plateforme de stockage des matériaux a été élargie pour accueillir les importants tonnages extraits et achever au plus vite l'exploitation du site.

Les relevés du géomètre ont permis d'apprécier les volumes restant à extraire et à traiter. La surface décapée restant à extraire couvre 4 500 m² ; pour un gisement de 5 m d'épaisseur, le volume restant à exploiter est donc de 22 500 m³ soit 40 500 t brutes.

Le stock de tout-venant à l'égouttage représente un volume de 2 500 m³ soit 4 500 t brutes.

Le **gisement résiduel sur les 4 500 m²** à extraire et traiter dispose d'une réserve totale de **45 000 tonnes de tout-venant brut**.

Après traitement et séparation des fines et fractions grossières, qui entreront dans la remise en état du site, il restera **40 000 t de produits finis à sortir du site**.

Pour la remise en état, un stockage de 4 000 m³ de limons et de terre végétale a été constitué au nord-est et au sud-est de la carrière.

Avec les refus de criblage, ces matériaux permettront de donner une forme harmonieuse à la berge résiduelle est ; la terre végétale, en cordons en limite d'autorisation, sera régalée en fin d'exploitation sur ces berges et risbermes reconstituées.

La décantation naturelle des fines engendrera la création d'un haut-fond dans l'angle sud-est de l'étang.

Travaux de remise en état déjà réalisés :

Faute de gisement exploitable, l'extraction n'a pas dépassé le fossé/merlon créé à l'ouest de la carrière et la large bande à l'ouest, uniquement utilisée par le propriétaire des terrains, est actuellement en friche.

Sur l'exploitation MORONI, une large risberme a été réalisée à l'ouest de l'étang avec les excédents de découverte puis remise en prairie, berges incluses, jusqu'au fil de l'eau.

Des roselières se sont installées sur les hauts-fonds



Les premiers bosquets arbustifs sont aujourd'hui bien développés



Sur la berge nord-est, les reprofilages ont été réalisés avec une partie des terres et limons stockés à proximité.



Des stocks résiduels sont encore présents au nord-est, ils devaient servir au profilage d'une partie de la berge est, récemment libérée par l'extraction.

PROJET DE REPRISE DE L'EXTRACTION ET REMISE EN ETAT

1) Caractéristiques du projet

Reprise de l'exploitation :

La reprise des activités ne nécessite pas de travaux préparatoires, le décapage est réalisé, les clôtures et merlons sont en place.

Pour palier les risques de pollution dus à la présence d'engins, une plateforme mobile étanche reliée à un déshuileur sera implantée sur le site pour le stationnement et le ravitaillement des engins (vue ci-après).



L'extraction se poursuivra du nord vers le sud au moyen d'une pelle à bras allongé ; une chargeuse assurera la reprise des stocks égouttés, l'alimentation de l'installation, le déstockage des produits traités et le chargement des camions.

Evolution des procédés de traitement :

Pour le traitement des matériaux, l'installation de lavage-criblage, qui a fait ses preuves sur site en fournissant des produits finis nobles, conformes aux exigences demandées pour les ouvrages en construction dans la région parisienne, devra être remise en service.

Description de l'installation :

Il s'agit d'une installation mobile type Powerscreen Chieftain 1700 (**descriptif en page suivante**), le modèle le plus performant "3 deck Rinser" d'une **puissance installée de 125 kW** avec crible à trois étages et pompe hydraulique capable de faire fonctionner en parallèle le dispositif de lavage des sables.

Pour le traitement sous eau, l'alimentation en eau se fait par motopompe équipée d'un moteur diesel de **68 kW**.

La **puissance installée** de l'ensemble est de **193 kW**, donc **soumis à déclaration dans la rubrique 2515-1-b de la nomenclature** des ICPE.

Son implantation actuelle en carrière figure sur le **Plan des installations au 1/200 joint** et la vue aérienne ci-après.

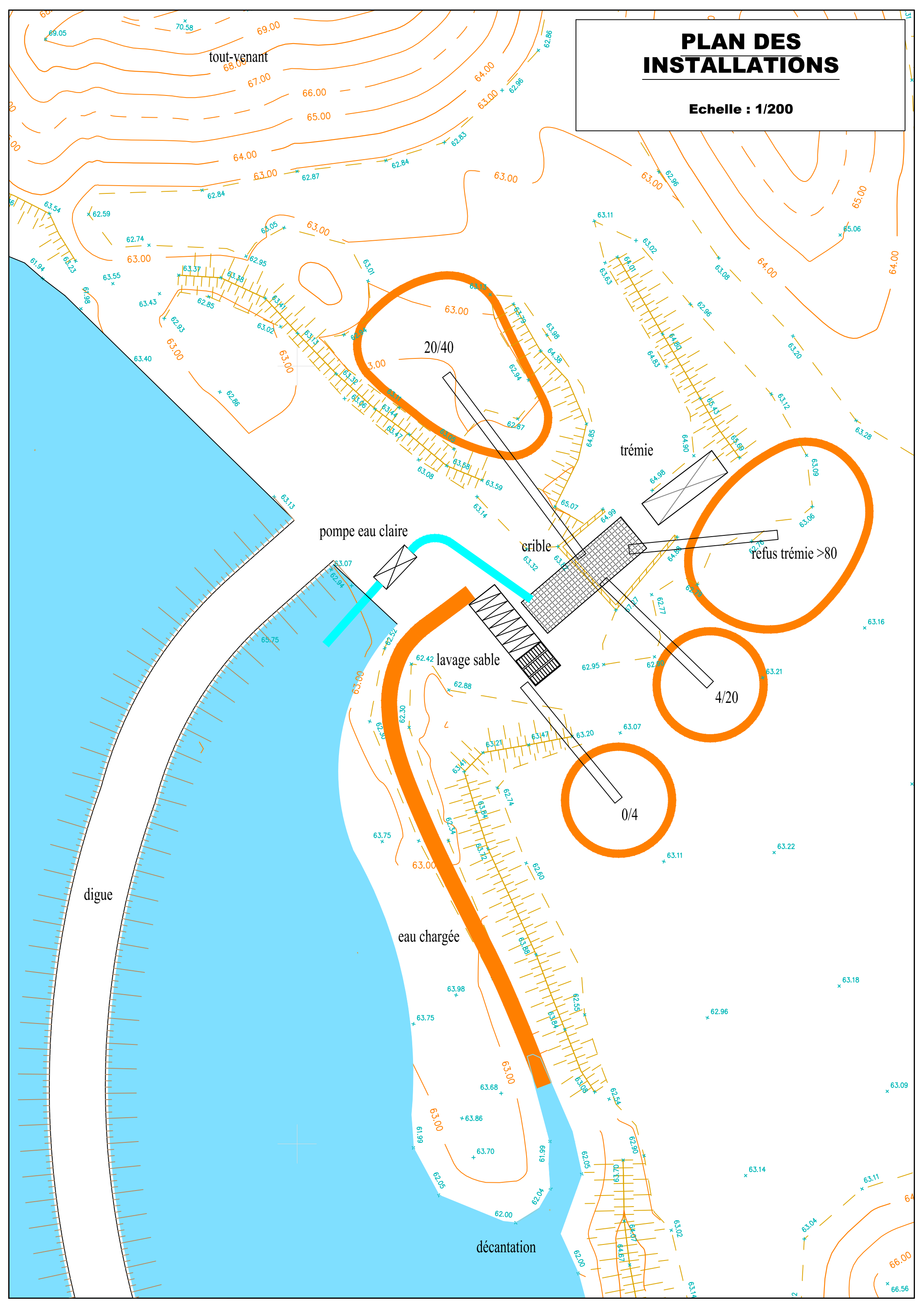
S'agissant d'une installation mobile sur chenilles, elle sera déplacée vers le sud avec l'avancée des fronts.



Le crible à trois étages assure des coupures à 4, 20 et 40 mm après un scalpage d'entrée à 80 mm.

PLAN DES INSTALLATIONS

Echelle : 1/200



CHIEFTAIN 1700

Le Powerscreen® Chieftain 1700 est un crible mobile sur chenilles de taille moyenne conçu pour les utilisateurs qui requièrent de très gros volumes de produits finis, y compris la terre végétale, le charbon, les roches concassées, les produits de recyclage, le minerai de fer, le sable et le gravier.

Les avantages pour l'utilisateur incluent une installation rapide, un convoyeur arrière abaissable, un système d'accès au crible qui facilite les changements de grille et un organe moteur transversal qui simplifie la maintenance.

Caractéristiques et avantages

- 2 ou 3 étages
- Grille oblique à radiocommande
- Distributeur à courroie à vitesse variable haute capacité intégré
- Cribleur à 2 paliers remplis de graisse
- Cribleurs renforcés à arbre unique avec course, angle et vitesse réglables
- Échelle d'accès et passerelle de crible
- Convoyeurs repliables hydrauliquement avec une excellente capacité de déstockage
- Convoyeur de déstockage auxiliaire repliable hydrauliquement breveté (3 étages)

Options

- Machine mobile montée sur roues ou sur chenilles
- Grille à barreaux vibrante à double étage
- Chenilles à radiocommande
- Dispositif anti-recul
- Bi-mode (commande électrique hydraulique supplémentaire)
- Système bogie pour le transport châssis pré-équipé
- Système bogie pour le transport châssis équipé
- Dispositif de tension du crible par coins de serrage rapide
- Système d'autolubrification
- Suppression de poussière
- Convoyeur de recirculation étendu et attaché lors du transport (3 étages)
- Dispositif de tension hydraulique de crible (étage inférieur)



CHIEFTAIN 1700	CHENILLES (2 ÉTAGES)	ROUES (2 ÉTAGES)	CHENILLES (3 ÉTAGES)	ROUES (3 ÉTAGES)
Poids (est.)	26 900 kg (59 304 lbs)	24 700 kg (54 454 lbs)	29 800 kg (65 698 lbs)	27 500 kg (60 627 lbs)
Largeur en transport	3 m (9'10")	3 m (9'10")	3 m (9'10")	3 m (9'10")
Longueur en transport	16,53 m (54'3")	16,81 m (55'2")	16,53 m (54'3")	16,81 m (55'2")
Hauteur en transport	3,43 m (11'3")	3,6 m (11'10")	3,5 m (11'6")	3,88 m (12'9")
Largeur en travail	17,32 m (56'10")	17,32 m (56'10")	17,32 m (56'10")	17,32 m (56'10")
Longueur en travail	17,22 m (56'6")	17,22 m (56'6")	17,22 m (56'6")	17,22 m (56'6")
Hauteur en travail	5,82 m (19'1")	6,21 m (20'4")	5,89 m (19'4")	6,19 m (20'4")

Rendement potentiel

Jusqu'à 500 tph (551 US tph)*

Convoyeur principal

Largeur : 1 050 mm (42")
Réglage hydraulique

Convoyeur arrière (fines)

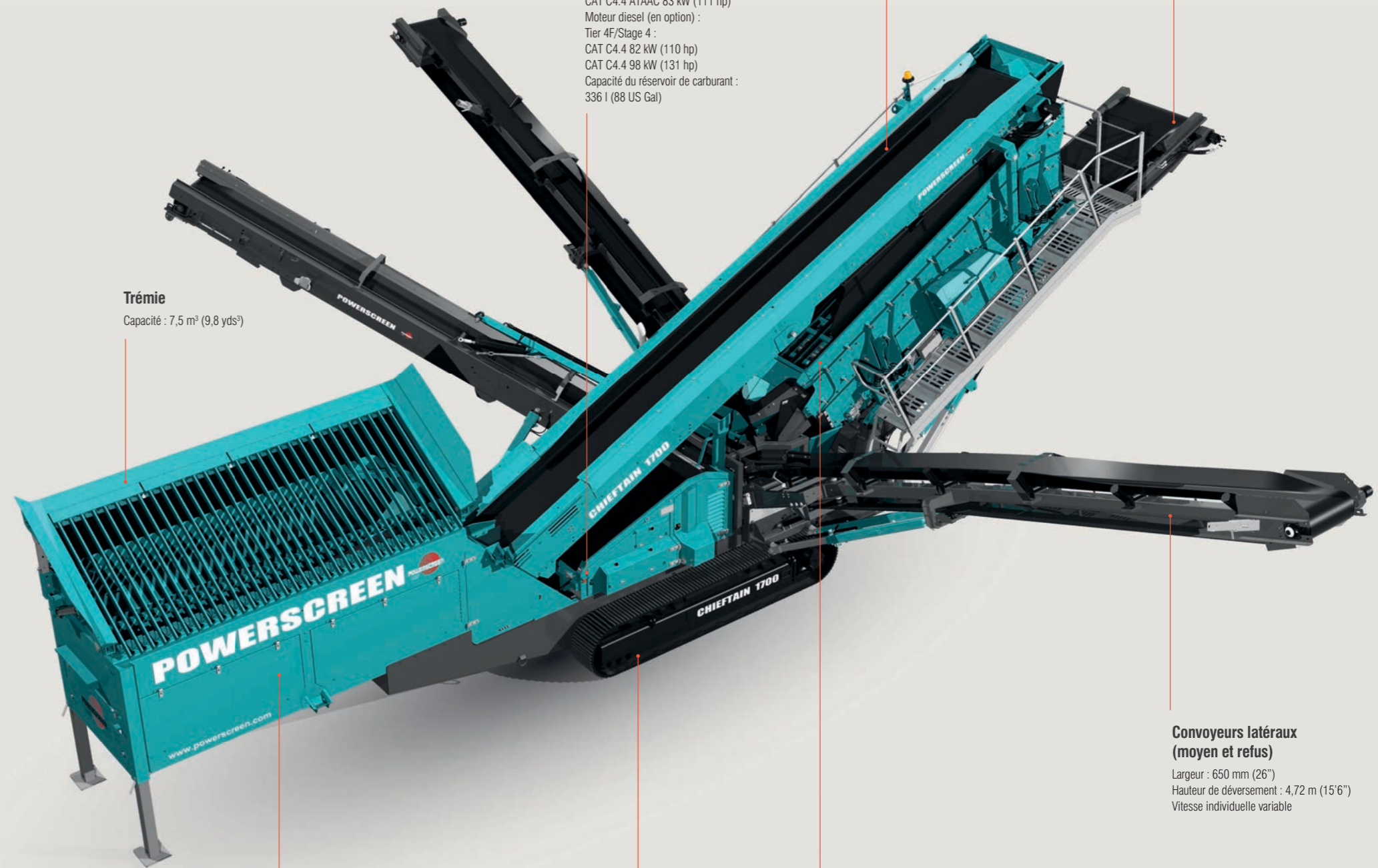
Largeur : 1 200 mm (48")
Hauteur de déversement : 4,23 m (13'10")

Unité d'entraînement

Tier 3/Stage 3A :
CAT C4.4 ATAAC 83 kW (111 hp)
Moteur diesel (en option) :
Tier 4F/Stage 4 :
CAT C4.4 82 kW (110 hp)
CAT C4.4 98 kW (131 hp)
Capacité du réservoir de carburant :
336 l (88 US Gal)

Trémie

Capacité : 7,5 m³ (9,8 yds³)



Convoyeur d'alimentation

Largeur : 1 050 mm (42")
Vitesse individuelle variable

Chenilles

Largeur : 400 mm (15,7")

Cribleur

Cribleur à 2 ou 3 étages, 2 paliers
Dimensions : 4,8 m x 1,53 m (16' x 5')

Convoyeurs latéraux (moyen et refus)

Largeur : 650 mm (26")
Hauteur de déversement : 4,72 m (15'6")
Vitesse individuelle variable

*Le rendement potentiel dépend de l'application.
Des moteurs répondant aux exigences des normes US EPA et UE en matière d'émissions pour moteurs diesel de véhicules tout-terrains sont disponibles.
Discutez avec votre concessionnaire des options d'homologation possibles (à savoir Tier 3/Stage 3A, Tier 4i/Stage 3B, Tier 4F/Stage 4).



La trémie recette est équipée d'un barreaudage basculant télécommandé, les refus supérieurs à 80 mm tombent au sol.

Trois convoyeurs permettent de stocker les fractions graveleuses : gravillons 4/20 mm, graviers 20/40 mm et cailloux 40/80 mm de part et d'autre du crible ; la pulpe, eau et passant à 4 mm, est conduite dans la cuve de lavage des sables.



Marque : POWERSCREEN
Type : CHIEFTAIN 1700

- Tête vibrante 2 étages 6,5 m²
- Alimentateur à bande à variation de vitesse
- Crible 3 étages 7,2 m² + 6,6 m²
- Rampe d'eau pour lavage
- Bâche à sable sous crible
- Production : 75-150 t/h
- Moteur : Deutz 72 kw
- Dimensions : 2,95 x 15,8 x 3,6 m
- Poids : 30 tonnes



Marque : POWERSCREEN
sur roues
Type : TRIDENT- I

- Roue diam 2 600 mm à 2 rangées de godets de 750 mm
- Vis sans fin diam 1 900 mm x 1 500 mm de long
- Entraînement hydraulique à partir d'une cribleuse
- Variation de vitesse sur la roue et la vis sans fin
- Dimensions : 2,9 x 4,9 x 3,3 m
- Poids : 6 tonnes

Le système de traitement de sable consiste en l'attrition par une vis sans fin et l'égouttage par roues à godets ; les eaux chargées en fines sont évacuées par tuyaux et les sables égouttés tombent sur un convoyeur de stockage au sol.



L'alimentation en eau s'effectue au moyen d'une pompe montée sur skid et mue par un moteur diesel, le réservoir horizontal est placé sous le moteur dans une enceinte de rétention.



Un tuyau 100 mm dirige l'eau vers la rampe d'arrosage du crible.

Pour une sortie en 100 mm et 6 bars de pression, son débit est annoncé à 30 m³/h. Toutefois avec un tuyau souple, l'eau n'est pas envoyée à 6 bars et le débit est donc inférieur.

Sur l'installation, une lance à eau permet le nettoyage des matériels et peut être utilisée en cas d'incendie sur une bande transporteur, évènement somme toute peu probable compte tenu de l'humidité des produits traités.

Pour une production moyenne annuelle de 15 000 t/an les volumes pompés sont évalués à 7 500 m³ (250 h/an x 30 m³/h) ; néanmoins, il ne s'agit pas d'un prélèvement réel les eaux étant recyclées.

Energie :

Le site n'est pas raccordé au réseau EDF.

Les engins (chargeuse et pelle par campagnes) et matériels (installation de traitement et groupe de pompage) fonctionnent au GNR.

Il n'existe pas de stockage de carburant sur site, les engins et machines sont ravitaillés journallement grâce à un véhicule citerne léger.

Travaux préliminaires :

Avant la mise en service de l'installation, un bassin de décantation conduisant à une zone de prélèvement eau claire sera créé par la construction d'une digue de séparation avec le plan d'eau (cf. **Plan des installations ci-avant**).

Pour isoler le bassin de décantation et d'eau claire du reste du plan d'eau, les stériles stockés à l'ouest de l'installation (700 m² sur 5 m = 3 500 m³) seront repris pour élever une digue de 4 m de largeur. Cette dernière sera arasée en fin de traitement des matériaux pour prolonger le haut-fond dans l'étang.

De 4 m de largeur en tête, elle sera dressée avec les terres stockées à proximité à l'ouest de l'installation.

Les faibles tonnages restant à exploiter ne seront pas à l'origine de gros volumes de fines de décantation ; avec 4 % du gisement, le volume total ne dépassera guère 1 000 m³, soit 200 m² sur 5 m d'épaisseur. Comme ces fines s'étaleront en pente douce dans l'eau, elles pourront former un haut-fond de quelques centaines de m² avec la digue qui sera arasée pour être submersible même en basses eaux.

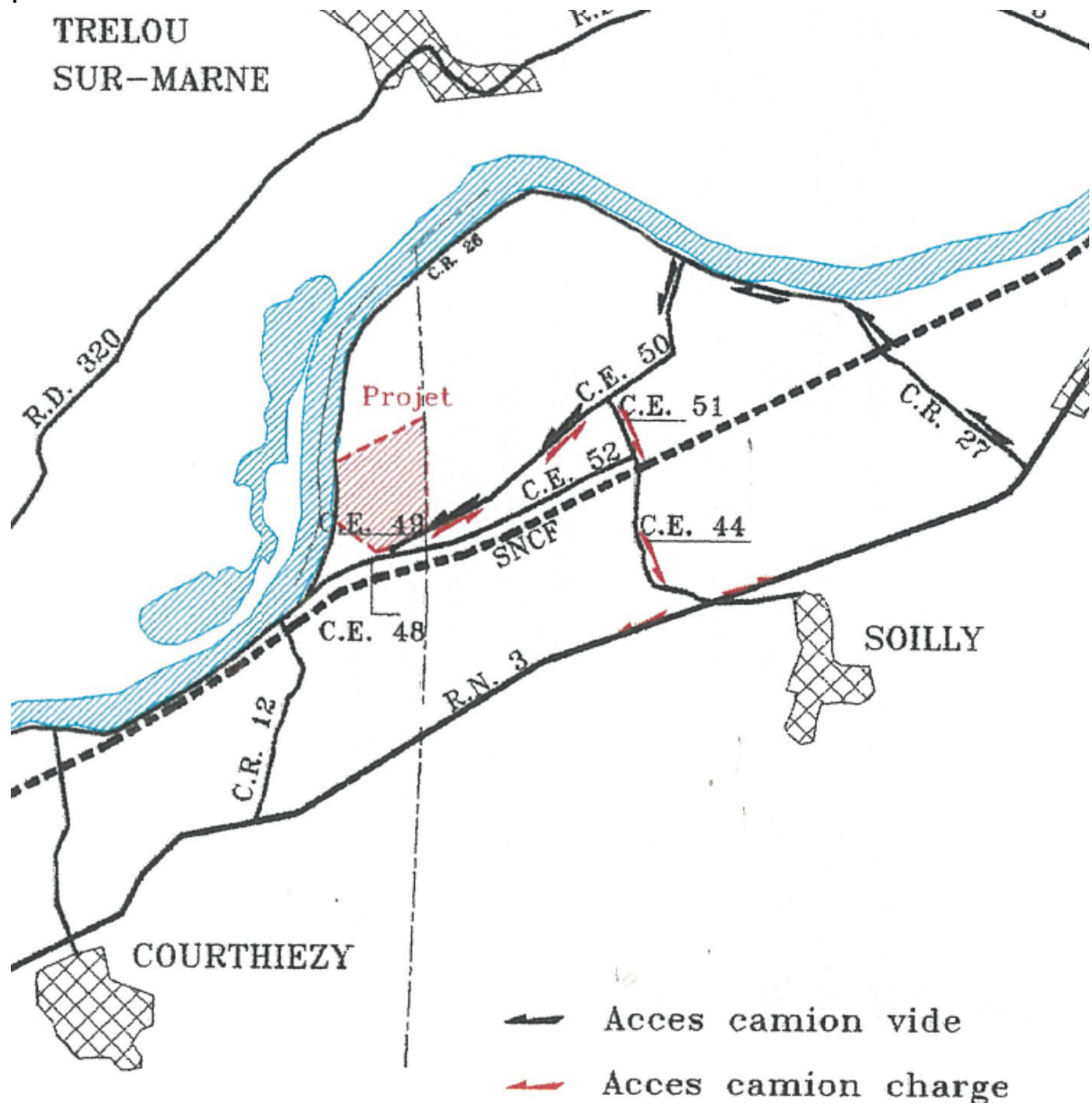
Transport des matériaux :

Les transports sont en grande partie assurés par la flotte de camions de S.A. MORONI, il est ainsi plus facile de sensibiliser les transporteurs sur les limitations de vitesse, notamment en zone urbanisée.

Par rapport au plan de circulation prévu initialement et repris dans l'arrêté d'autorisation, trajet à vide par le CR 27 et à charge par les CE 51 et 44 (**schéma**

joint), les chemins d'exploitation ont subi des aménagements afin d'autoriser le croisement des camions.

Actuellement les trafics entrant et sortant empruntent ces voies « à charge » aménagées et dotées de plusieurs zones de croisement de camions.



Cadences de traitement :

Avec cette installation, il est possible de traiter 10 000 t/mois, mais avec les périodes d'inondation et les problèmes de logistique, à savoir le manque de place pour stocker tout-venant et produits finis, qui imposent une évacuation en continu des matériaux, le rythme reste dépendant des commandes.

Le fonctionnement ne s'effectuera pas en continu mais par campagnes suivant les débouchés et si possible, à partir de mi-juillet pour préserver la tranquillité de l'avifaune nicheuse.

Travaux de remise en état :

Des stocks résiduels de limon et végétale sont encore présents au nord-est, ils devaient servir au profilage d'une partie de la berge nord-est, récemment libérée par l'extraction.

Ces travaux seront réalisés dès l'obtention de reprise des activités.

Berge nord-est à aménager en priorité



Pour les raisons évoquées ci-dessus (emprise exploitable réduite), la modification des conditions de remise en état concerne avant tout la réduction des emprises en eau, au profit de prairies de fauche (**planche Etat final prolongation d'activité au 1/1 000**).

Avec reprise d'activité, **le plan d'eau n'excèdera pas 2,6 ha** au lieu des 4,2 ha prévus initialement.

Les profils de berges prescrits dans l'autorisation seront conservés et un nouveau haut-fond sera créé dans l'angle sud-est de l'étang, sur la zone de décantation des fines de lavage.

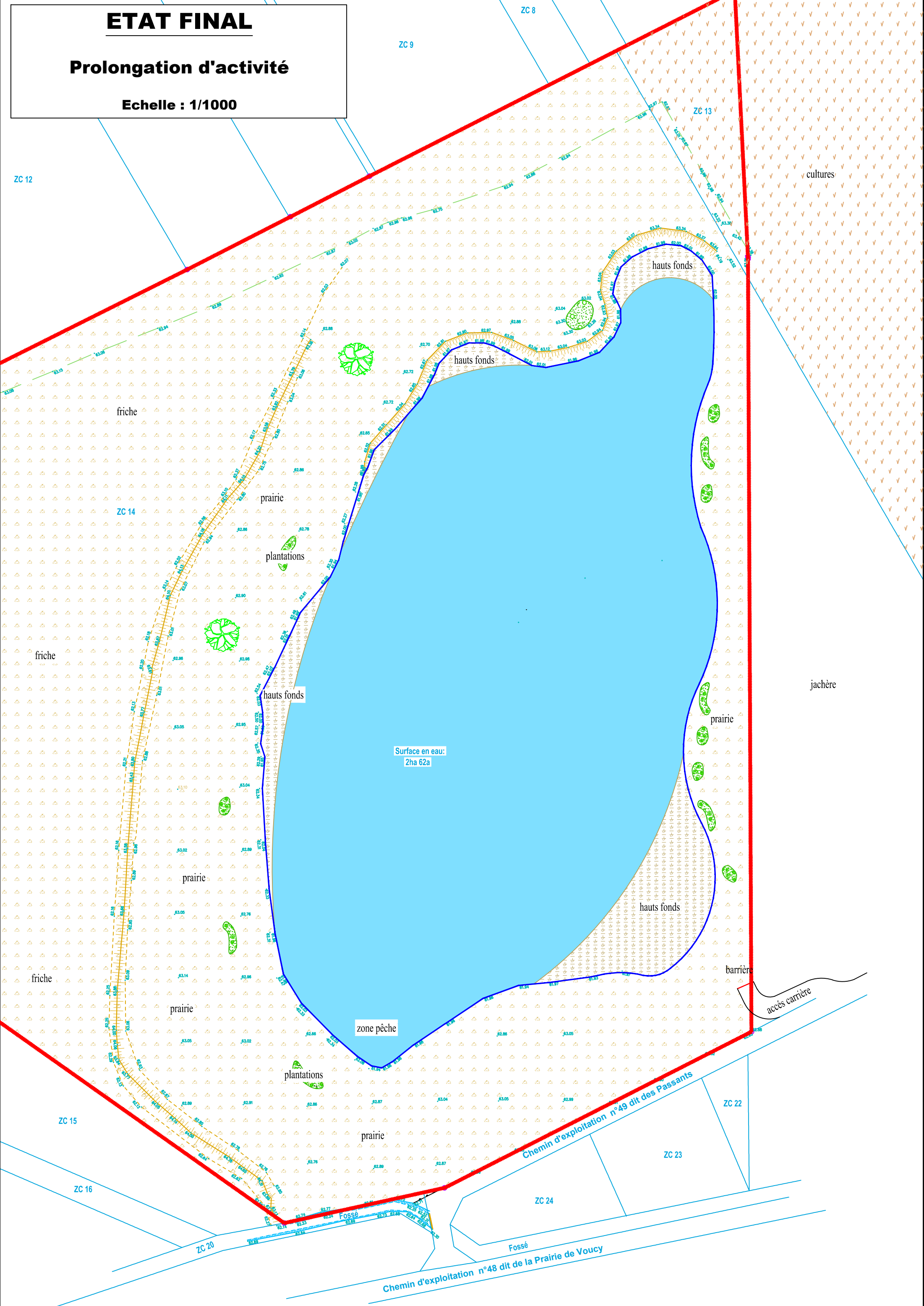
En fin d'extraction, la remise en état finale de la berge sud-est sera réalisée avec les terres stockées au sud-est à l'entrée du site et sur le merlon situé en limite.

La digue du bassin sera écrêtée à la pelle hydraulique (1m sous eau) afin de prolonger le haut-fond constitué par les fines de décantation.

ETAT FINAL

Prolongation d'activité

Echelle : 1/1000



ZC 12

ZC 9

ZC 8

ZC 13

cultures

friche

ZC 14

prairie

plantations

friche

hautes fonds

Surface en eau:
2ha 62a

jachère

prairie

friche

prairie

hautes fonds

prairie

zone pêche

barrière

accès carrière

plantations

prairie

Chemin d'exploitation n°49 dit des Passants

ZC 22

ZC 23

ZC 15

ZC 16

ZC 20

ZC 24

Fossé
Chemin d'exploitation n°48 dit de la Prairie de Voucy

Fossé

2) Phasage d'exploitation et de remise en état

Le **gisement résiduel sur les 4 500 m²** à extraire et traiter dispose d'une réserve totale de **45 000 tonnes de tout-venant brut**.

Le fonctionnement ne s'effectuera pas en continu mais par campagnes suivant les débouchés.

En outre l'étude écologique précise que le début des campagnes d'exploitation ne devrait pas débuter avant mi-juillet afin de ne pas déranger l'avifaune.

L'extraction est autorisée pour une cadence maximale annuelle de 45 000 tonnes ; toutefois, compte tenu des nombreuses contraintes naturelle, technique ou commerciale, il est prudent d'envisager une cadence moyenne de **15 000 t/an sur 3 ans**.

Une quatrième année est prévue pour la remise en état finale des berges du plan d'eau et les reverdissements, notamment l'arasement de la digue du bassin de décantation et le profilage du haut-fond.

Sur les 250 ml de berges à réaménager, un linéaire de 85 m (soit 1/3), libéré par les derniers travaux d'extraction de 2019, pourra être remis en état dès la reprise d'activité.

3) Emissions et nuisances attendues

Ce projet d'achèvement de l'extraction nécessite seulement la présence d'une chargeuse et occasionnellement d'une pelle à bras allongé lors des campagnes d'extraction.

Le projet de traitement des matériaux implique la mise en service de l'installation de lavage-criblage ; le traitement sous eau n'émet pas de poussières.

L'activité et notamment le criblage peuvent générer des émissions sonores.

Production de déchets

L'activité ne génère pas de déchets d'extraction, les terres et les stériles sont réutilisés pour le réaménagement du site.

Les seuls déchets produits sont ceux issus de la maintenance des engins et matériels ; les grosses opérations n'ont pas lieu sur site et les véhicules atelier de l'exploitant assurent l'entretien courant.

Ces déchets, filtres, chiffons... sont récupérés par l'équipe d'entretien et rassemblés et triés dans les ateliers de Saint-Léonard.

Emissions de Bruits

En **termes d'émergence**, vu la distance de l'exploitation par rapport aux premières habitations (500 m pour le Moulin à l'est, 700 m pour le bourg de Courcelles à l'ouest et 1 km pour celui de Soilly au sud-est), les activités exercées par S.A. MORONI seront totalement inaudibles et l'émergence nulle.

Les niveaux sonores à ne pas dépasser en limite de propriété seront respectés en arrière des merlons périphériques et des stocks de terre au sud et à l'est de l'aire de traitement ; en conséquence, **aucune mesure particulière de protection n'est nécessaire** pour ramener ses valeurs aux normes admises.

Les activités seront toutefois exercées en période diurne.

Emissions de poussières

Le traitement sous eau de 45 kT de matériaux alluvionnaires n'est pas soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

En effet, cette activité n'est pas génératrice de poussières. La formation de celles-ci ne peut être liée qu'au roulage des engins sur pistes sèches ou des camions, notamment en sortie de carrière.

Il ne reste que 4 500 m² à exploiter ne nécessitant pas de longues pistes jusqu'aux installations proches du front d'extraction.

Les émissions de poussières pouvant atteindre les premières habitations sont peu probables compte-tenu de l'éloignement de celles-ci.

Avant leur arrivée sur la RN 3, les camions ont parcouru 1 km de pistes renforcées et entretenues par S.A. MORONI et 400 m de voie goudronnée ; les roues sont donc nettoyées avant leur arrivée sur le réseau routier départemental.

Nuisances liées au transport

Sans augmentation de cadence par rapport à l'autorisation actuelle, le trafic induit restera similaire, voire moindre, étant donné que les matériaux seront traités (40 000 t), à savoir débarrassés des fines et stériles qui resteront sur site. En tout-venant brut, le tonnage annuel aurait été de 45 000 tonnes.

Le trafic maximum induit par cette fin d'exploitation représente 10 camions/jour sur une année en période d'activité soit, en dehors des périodes d'inondation, 40 000 t sur 150 j par camions de 27 t.

En fait, compte tenu de l'éloignement du site par rapport aux marchés parisiens, le phasage prévisionnel est plutôt établi sur une durée de 3 années à la cadence de 15 000 t/an, sur de courtes campagnes de 3 à 4 mois (hors période d'inondation et de nidification).

Le trafic global sera donc réparti sur 3 années et à l'origine d'un trafic estimé à 500 camions/an, correspondant à 8 camions/jour sur 60 jours.

Cabinet LUKOWSKI Philippe
B.E. Environnement, Hydrogéologie, Assainissement

*

PEDOLOGIE

Tests d'infiltration, Définition et Contrôle de filières d'assainissement autonome

GEOLOGIE

Prospection de gisements, Sondages, Forages

HYDROLOGIE

Etudes hydrauliques de bassins versants, dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux

HYDROGEOLOGIE

Reconnaissance, Forages, Piézomètres, Pompages d'essai

AUDIT - SUIVI D'EXPLOITATION

Environnement, Gisements, Contrôle de niveaux sonores

ETUDES D'IMPACT

Défrichage, Extraction, Traitement de matériaux, Industries,
Aménagements hydrauliques, Remembrement, Infrastructures routières

DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Installations classées, Loi sur l'eau, Code forestier
Déclaration, Autorisation d'exploiter, Changement d'exploitant,
modification de conditions d'exploitation ou de remise en état
Abandon de travaux, Garanties financières

*

5, Le Castel
50760 MONTFARVILLE

Tél. 02 33 43 50 85
Courriel : cabinetluko@free.fr